

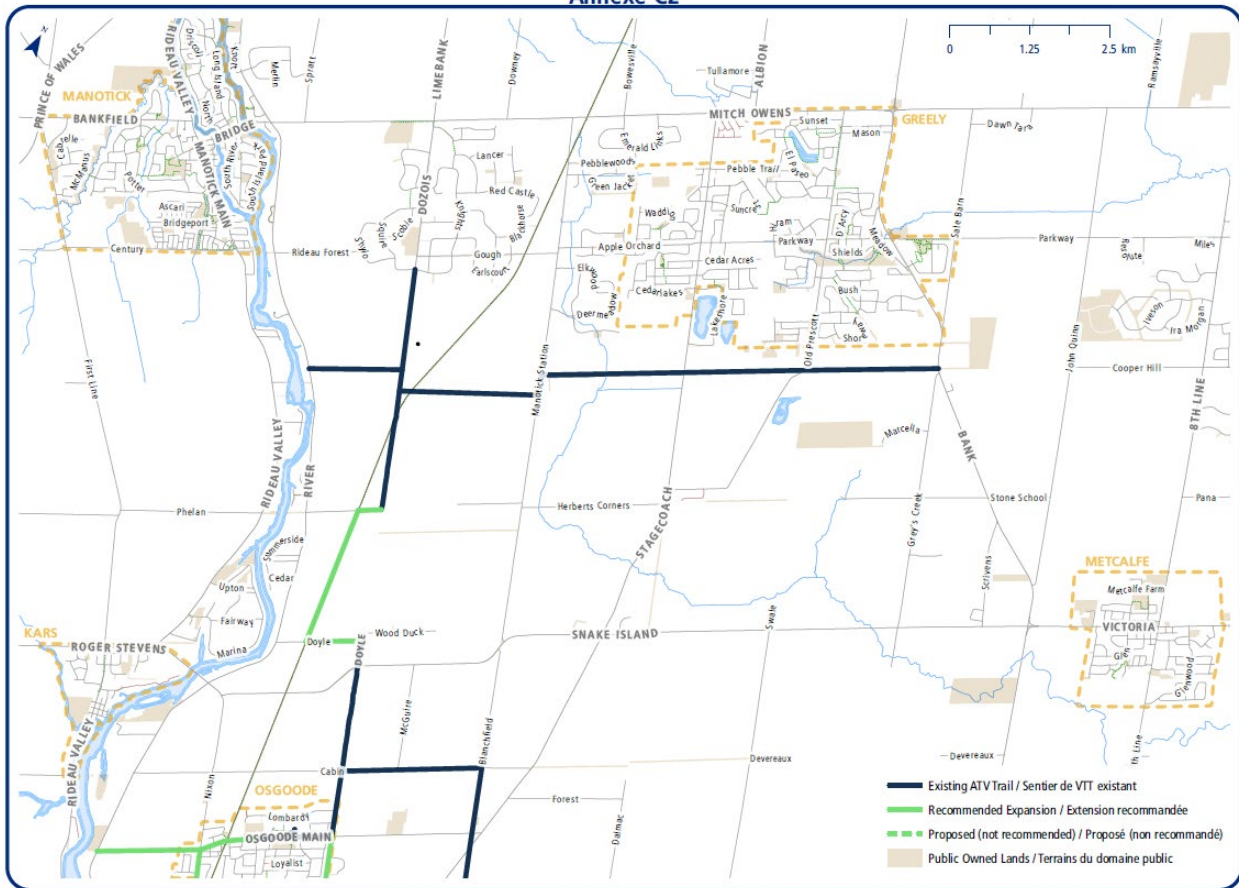
Document 3 - ATV Trail Maps – Schedule C1-C7

Schedule C1 / Annexe C1



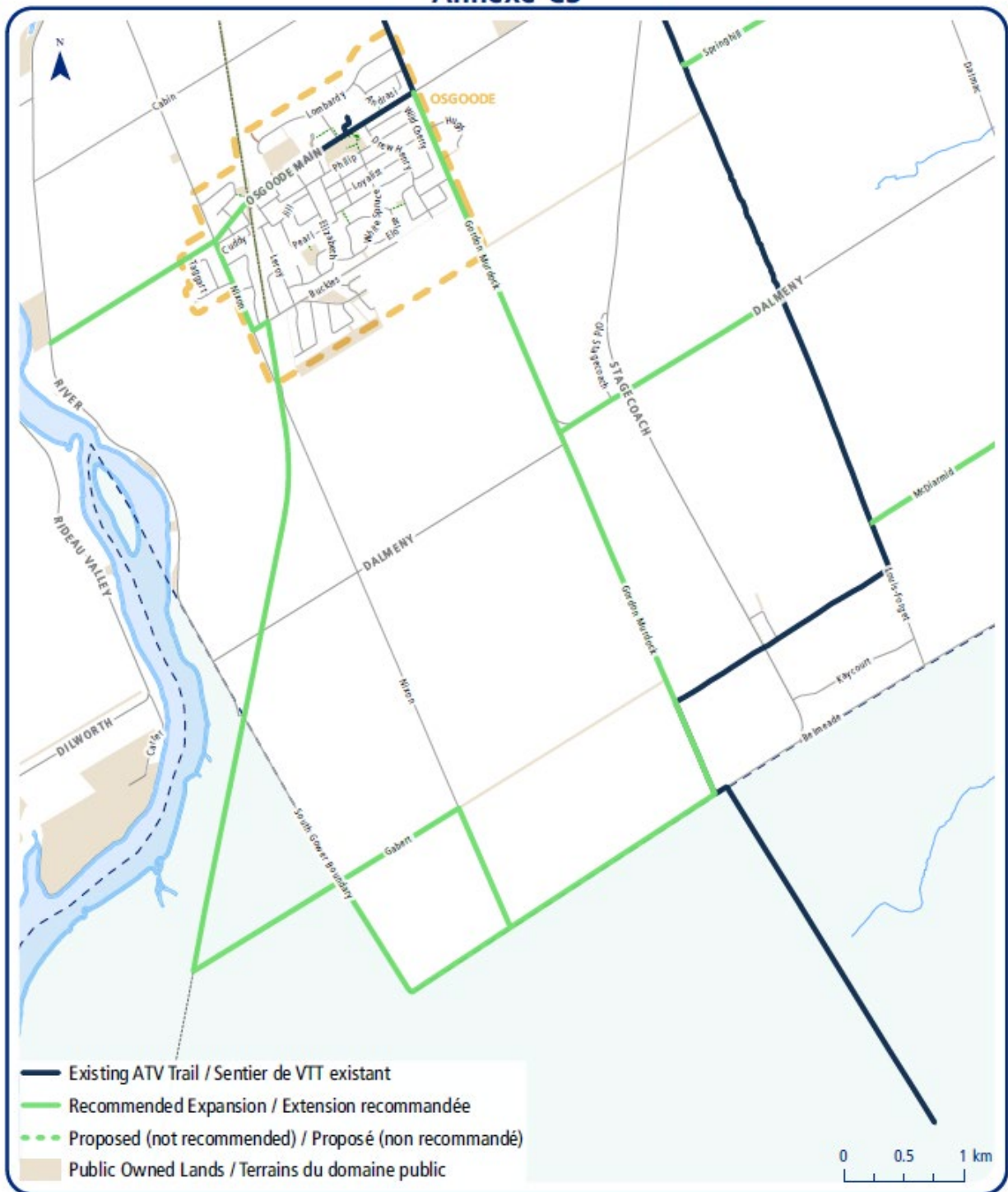
Il est recommandé que la section de Vars jusqu'à la forêt Larose soit adoptée comme proposée initialement, conformément à l'annexe C1.

Schedule C2 /
Annexe C2



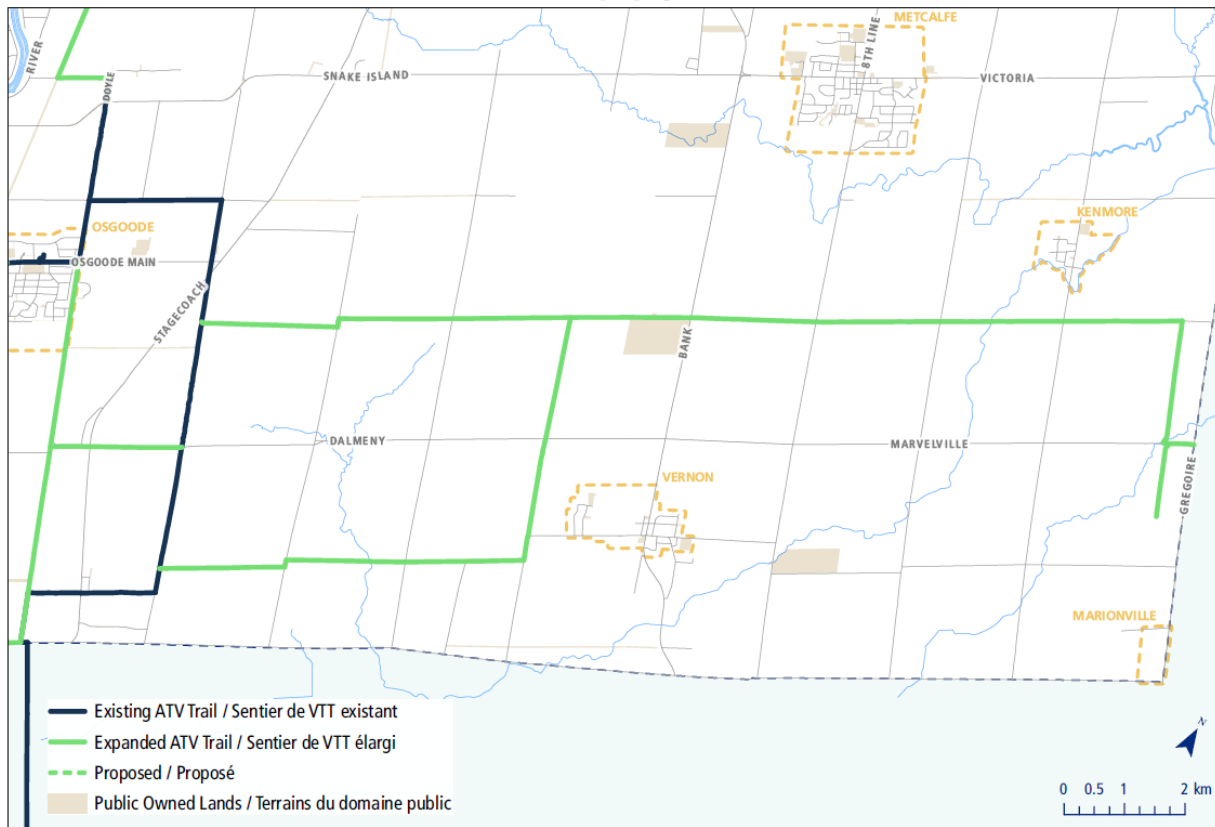
Il est recommandé que le détour du marais Wood Duck soit adopté comme proposé initialement, conformément à l'annexe C2.

Schedule C3 / Annexe C3



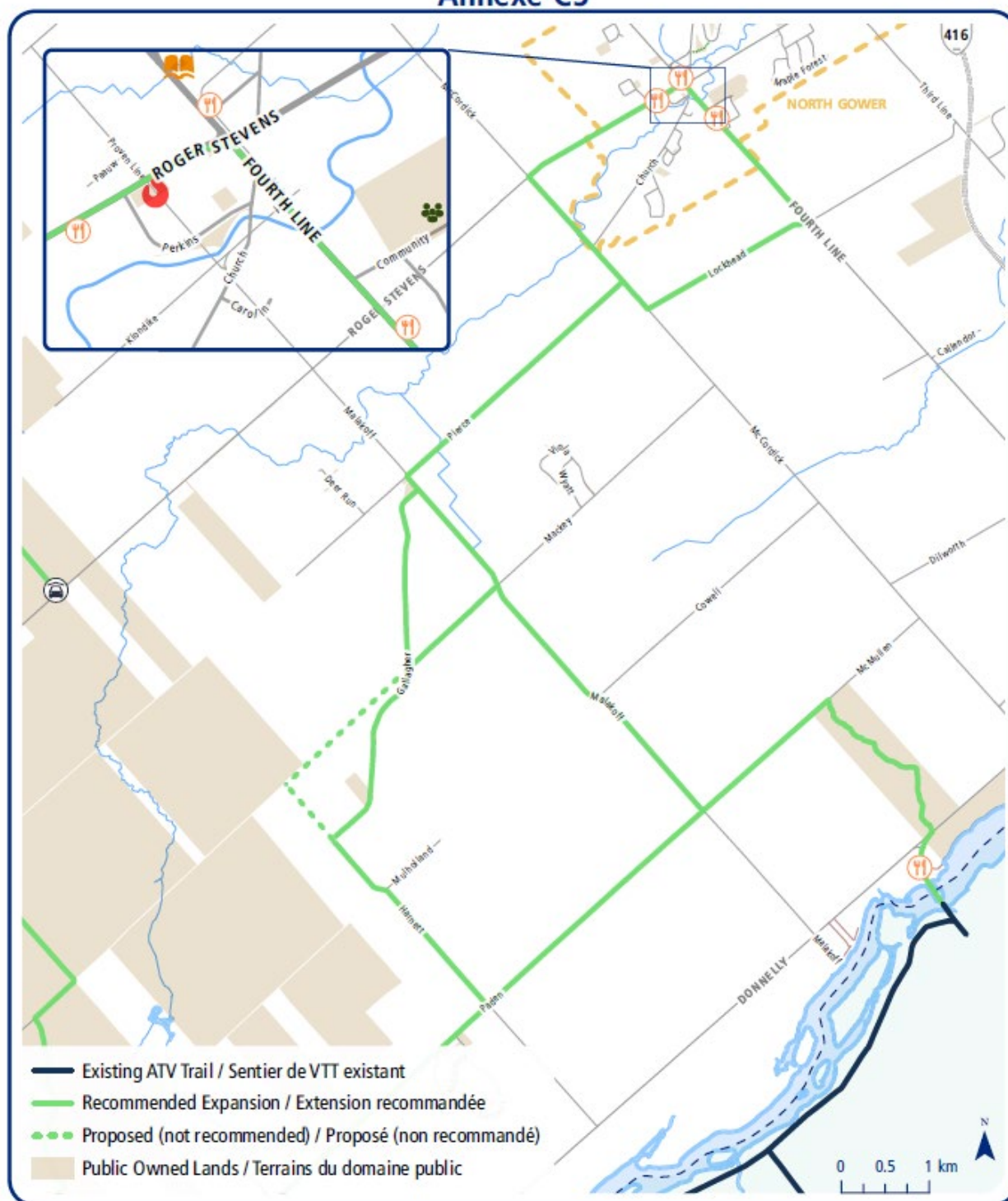
Il est recommandé que la boucle du village d'Osgoode soit adoptée comme proposée initialement, conformément à l'annexe C3.

Schedule C4 / Annexe C4



Il est recommandé que le lien menant au Club de VTT de l'Est ontarien soit adopté comme proposé initialement, conformément à l'annexe C4.

Schedule C5 / Annexe C5



Il est recommandé d'adopter l'accès à North Gower, sous réserve du changement suivant : La voie de contournement hors route en direction du nord et de l'ouest du chemin Gallagher n'est pas recommandée, conformément à l'annexe C5. En effet, cette voie obligerait les VTT à traverser un important milieu humide.

Schedule C6 / Annexe C6



ATV trails not on City property are subject to change at any time without notice.
Les sentiers de VTT ne se trouvant pas sur la propriété de la Ville peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis.

Il est recommandé d'adopter le lien vers d'autres clubs de la Fédération ontarienne des clubs de véhicules tout-terrain (OFATV), sous réserve du changement suivant : la route le long de l'emprise routière du chemin Heaphy doit être prolongée plus à l'ouest jusqu'aux terrains appartenant à la Ville, conformément à l'annexe C6. Ce prolongement garantira que les VTT demeurent sur les terrains de la Ville.

Schedule C7 / Annexe C7



Il est recommandé d'adopter les sentiers d'Ottawa-Ouest, sous réserve des changements suivants : Inclure le lotissement Beachburg avec un terminus nord à la promenade Morris Island et un terminus sud à la promenade Cameron Harvey. Terminer le chemin Torbolton Ridge au chemin Vances Side, et ne pas inclure le chemin Ridgetop dans le réseau. Ne pas inclure les chemins Needham Side et

Stonecrest dans le réseau. Ne pas inclure le chemin Thomas Dolan entre le chemin Diamondview et la rivière des Outaouais dans le réseau. Ces changements sont indiqués dans l'annexe C7. Voici l'explication des changements : Le terminus de la promenade Morris Island : la Ville n'est pas propriétaire de la voie ferrée au-delà de ce point. Le terminus du chemin Cameron Harvey : les résidents de Kanata-Nord ont exprimé le souhait que le sentier ne traverse pas le quartier. Les chemins Torbolton Ridge et Ridgetop : il aurait fallu dégager un sentier sur près d'un kilomètre au travers d'arbres matures. Les chemins Needham Side et Stonecrest : les sentiers déboucheraient sur une section du chemin Thomas Dolan qu'il n'est pas recommandé d'utiliser. Le chemin Thomas Dolan entre les chemins Diamondview et Ridgetop : en raison des clôtures de protection de la faune, le sentier traverserait la zone écologiquement vulnérable de Carp Barrens, et il y aurait un risque de stationnement sur la rue et de conflits d'usage de la route. Sur le chemin Thomas Dolan, entre le chemin Ridgetop et le chemin Dunrobin : il y a des sites de nidification de tortues en voie de disparition et d'importants milieux humides.